

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2016**

**Etaient Présents :** Monsieur SOLER Gérard, Madame BLIC Charlotte, Monsieur BRIAL Jean-Pierre, Madame SAZE Christine, Madame SURJUS Monique, Monsieur CALVO Richard, Madame BAPTISTE Eugénie, Monsieur CAMPA Christian, Madame BOUSQUET Murielle, Monsieur CHOUKROUN Henri, Madame FLORIMOND Céline, Monsieur LOPEZ Bruno, Madame HURTADO Alice, Monsieur PATTOU Alain

**Etaient Représentés :**

**Absents Excusés :** Monsieur PUJOL Henri

**Etaient Absents :**

Madame Eugénie BAPTISTE a été nommé secrétaire.

-§-

### **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation du projet de mutuelle de village par la Mutuelle Catalane,
- Indemnité forfaitaire allouée aux agents recenseurs pour le recensement de population 2017
- Recensement par le SYDEEL66 des programmes de travaux pour 2017, de mise en esthétique des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques,
- Projets 2017 :
  - Etude pour la réalisation d'un nouveau cimetière
  - Acquisitions de terrains pour la réalisation de stationnements
  - Réalisation d'un terrain multisports
- Liquidation et dissolution définitive du syndicat intercommunal de télévision de Força-Réal - Répartition de l'actif et du passif
- Décision modificative d'ajustement de crédits
- Renouvellement du contrat d'entretien campanaire de l'horloge communale
- Indemnités de conseils et renseignements au receveur municipal
- Affectation complémentaire du résultat de fonctionnement.
- Affaires diverses

-§-

Monsieur le Maire Adjoint vérifie le quorum (14 présents sur 15 conseillers municipaux) et ouvre la séance à 19 heures 00.

La lecture du compte rendu de la réunion du 20 octobre 2016 n'appelle aucune remarque. Il aborde l'ordre du jour.

## **1. Présentation du projet de mutuelle de village par la Mutuelle Catalane :**

Monsieur le Maire Adjoint rappelle la décision prise lors du dernier Conseil Municipal concernant la mise en œuvre d'une mutuelle de village, la création d'une commission pour étude des différentes propositions et la nomination d'un correspondant mutuelle en la personne de Christine SAZE.

La commission réunie le 26 octobre dernier a acté le choix de la « Mutuelle Catalane », seule mutuelle ayant répondu favorablement au cahier des charges proposé par la commission, pour développer le projet de mutuelle de village.

Les mutuelles : VIA SANTE, GROUPAMA, Mutuelle Générale ont décliné la proposition car ils ne font pas ce genre de produit ou ne peuvent s'aligner.

Monsieur BILLES, Président et Monsieur PARDES, Directeur de la « Mutuelle Catalane » ont été conviés à venir présenter leur produit en début de séance afin de répondre aux interrogations du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé qui leur a été présenté a décidé de programmer une réunion publique d'information à l'attention de la population de Corbère Les Cabanes.

## **2. Indemnité des agents recenseurs pour le recensement de la population 2017**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de « Démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement ;

CONSIDERANT que les agents recenseurs peuvent être recrutés parmi le personnel communal.

CONSIDERANT que la rémunération des agents recenseurs peut être fixée sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale ou sur la base d'un forfait ou en fonction du nombre de questionnaires et qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

CONSIDERANT le financement apporté par l'Etat pour la réalisation de ce recensement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un forfait de 1 500 € par agent recenseur.
- **DIT** que ce forfait ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### **3. Recensement par le SYDEEL66 des programmes de travaux pour 2017, de mise en esthétique des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques :**

Monsieur le Maire-Adjoint expose que le SYDEEL66 demande de bien vouloir lui communiquer les projets de travaux de mise en esthétique des réseaux pour l'année 2017.

La commune avait souhaité une étude pour la mise en discrétion des rues de la Rourère, Tassigny, Hugo, Citadelle, Poupiac et rue du Moulin. Compte tenu du montant, elle avait souhaité sectoriser ces travaux. L'estimation de la tranche 1 concernant la rue de la Rourère et l'ensemble des traversées de rue était de 37 118 € pour la commune, la tranche 2 concernant les rues Tassigny, Hugo, Citadelle et Poupiac était de 19 430 €, la tranche 3 concernant la rue du Moulin était de 38 986 €.

Compte tenu d'une baisse des annuités d'emprunts en 2017 de 48 429 €, il propose à l'assemblée de programmer les travaux de la tranche 1 en 2017. Les tranches 2 et 3 suivront en 2018 et 2019 si possible.

Le Conseil Municipal ouï la proposition de son Président et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DONNE** un accord de principe sur cette programmation et indique que les crédits nécessaires seront votés lors du budget 2017.

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### **4. Projets 2017 :**

Monsieur le Maire Adjoint expose que le bureau des adjoints propose à l'assemblée de réfléchir à la programmation des travaux et acquisitions suivants pour le budget 2017.

- Le cimetière communal est saturé et nous n'avons plus de terrains à proposer à nos administrés pour y établir leur concession funéraire. Il vous est proposé de lancer un projet d'extension du cimetière sur le terrain acquis à cet effet. Ce projet nécessite la réalisation d'un relevé topographique de l'existant, d'un avant projet avec dossier quantitatif et estimatif et d'un règlement du cimetière afin de solliciter les services de l'Etat pour cette extension. En cas d'accord, la réalisation avec suivi de chantier et réception des travaux suivrait. Le coût de cette étude est estimé à 10 000 €. La réalisation serait financée par les ventes de concession.
- La commune a positionné plusieurs emplacements réservés sur le Plan Local d'Urbanisme afin de réaliser des emplacements de stationnement et désengorger le centre ancien autour des « Citadelles » et du Parc Cantié (emplacements réservés 10 et 11). Il vous est proposé d'envisager ces acquisitions pour un montant total estimé à 25 000 € / 35 000 €.
- Comme suite aux précédentes réunions, des contacts sont en cours pour l'obtention de propositions concernant l'installation d'un terrain multisports et d'élément permettant la pratique du skateboard sur le terrain situé en entrée de village (boulodrome). Le coût d'une telle structure avoisine les 50 000 €. Déduction faite des subventions, le coût pour la commune serait de 10 000 € (si 80% de subventions).

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et étudiera ces propositions lors du vote du budget 2017.

## 5. Liquidation et dissolution définitive du Syndicat Intercommunal de télévision de Força-Réal

Monsieur le Maire Adjoint expose à l'assemblée que :

- Par arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCAI/2016050-0002 du 19 février 2016, il a été mis fin à l'exercice des compétences du syndicat de télévision de Força-Réal, les conditions de sa liquidation n'ayant pas été réunies, ce syndicat existe toujours et conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation.
- Le Comité Syndical réuni le 28 avril 2016 a approuvé les conditions de répartition de l'actif et du passif du syndicat et le dernier compte administratif 2015 concordant avec le compte de gestion 2015. Il est désormais nécessaire que le Conseil Municipal approuve également cette répartition de l'actif et du passif des communes membres.
- Le tableau de répartition, validé par les services de la direction départementale des finances publiques et les trésoriers d'Ille-Sur Têt, Millas, Perpignan, Rivesaltes et Saint Paul de Fenouillet est joint en annexe. La répartition attribue un montant de 875.27 € à la commune de Corbère Les Cabanes.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la répartition de l'actif et du passif telle que proposée dans le tableau de répartition joint.

						66009	66010	66010			
EDITION	TRES. MILLAS	BALANCE AU 31/12/2015		BOULETERRERE	CORBÈRE	CORBÈRE LES CABA					
Poste com	SI TELEVISION FORCAREAL			882	680	1112					
Budget co	24300										
Exercice	2015			6,28%	4,84%	7,92%					
numo com	Libellé compte	d	Soide débit	Soide crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	d
1021	Dotation		0,00	45 811,23	0,00	2 878,29	0,00	2 219,09	0,00	3 628,87	
1022	PCTVA		0,00	13 297,15	0,00	835,45	0,00	644,11	0,00	1 053,31	
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		0,00	86 634,21	0,00	5 443,18	0,00	4 196,56	0,00	6 862,60	
110	Report à nouveau solde créditeur		0,00	0,56	0,00	0,04	0,00	0,03	0,00	0,04	
12	Résultat exercice excédit déficit		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1328	Autres		0,00	4 837,21	0,00	303,92	0,00	234,31	0,00	383,17	
193			139 530,86	0,00	8 766,65	0,00	6 758,87	0,00	11 052,74	0,00	191
515	Compte au trésor		11 049,50	0,00	694,23	0,00	535,24	0,00	875,27	0,00	11
			150 580,36	160 680,36	8 460,88	8 460,88	7 294,10	7 294,10	11 928,01	11 928,01	211
	résultat de fonctionnement			0,56		0,03		0,03		0,04	
	Résultat d'investissement			11 048,94		694,20		535,21		875,23	
	fonds de roulement			11 049,50		694,23		535,24		875,27	
	Trésorerie attribuée		11 049,50		694,23		535,24		875,27		11

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

## 6. Décision modificative n° 3

Le Président expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-66 948.75	
60631	Fournitures d'entretien	400.00	
60632	Fournitures de petit équipement	-10 928.00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	2 500.00	
615231	Entretien et réparations voirie	1 000.00	
6182	Documentation générale	100.00	
6184	Versement à des organismes de formation	1 200.00	
6226	Honoraires	-5 000.00	
6411	Personnel titulaire	-12 000.00	
6413	Personnel non titulaire	62.00	
6451	Côtisations à l'URSSAF	-1 200.00	
6453	Côtisation aux caisses de retraite	-4 000.00	
6531	Indemnités élus	-2 000.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-80 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations		-31 275.00
70311	Concessions cimetièrre		1 200.00
722-042	Immobilisations corporelles - Travaux en régie		10 481.25
7325	Fonds de péréquation des ressources communales et Intercom		-835.00
7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation		3 224.00
7788	Produits exceptionnelles		390.00
	<b>TOTAL :</b>	<b>-96 814.75</b>	<b>-96 814.75</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641-00	Emprunts en euros	82.00	
21312-000	Bâtiments scolaires	5 639.32	
2138-000	Autres constructions	4 841.93	
2151-907	Réseaux de voirie	380.00	
21578-000	Autre matériel outillage	-1 500.00	
2183-000	Matériel de bureau	1 880.00	
021-00	Virement de la section de fonctionnement		-66 948.75
10222-00	FCTVA		-1 728.00
1068.00	Excédents de fonctionnement capitalisés		80 000.00
	<b>TOTAL :</b>	<b>11 323.25</b>	<b>11 323.25</b>

Le Président invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal ouï son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Vote** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### **7. Contrat d'entretien campanaire de l'horloge communale**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat d'entretien campanaire de l'horloge communale avec la société CAMPA est arrivé à échéance.

Il donne lecture de la proposition de renouvellement de ce contrat qui donne entière satisfaction.

Il précise que le coût annuel de ce dernier est de 146.54 € H.T. pour 2016, révisable pour les années suivantes en fonction de la formule citée à l'article 5. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans et se renouvellera par tacite reconduction suivant la clause de l'article 4.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de la société CAMPA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de maintenance correspondant.

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### **8. Indemnités de conseils et renseignements au Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Décide :**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, pour la durée du mandat.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame AUFFRET Soazig, receveur municipal.
- Dit que les crédits nécessaire sont prévus au budget en cours.

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

## **9. Affectation complémentaire du résultat de fonctionnement**

Le Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir l'affectation du résultat de fonctionnement voté en séance du 13/04/2016 pour le financement complémentaire de travaux d'investissement.

Il rappelle que l'excédent apparaissant sur le compte administratif 2015 d'un montant de 116 657.32 € a été affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 : 25 010.64 €
- Affectation à l'excédent reporté - Compte 002 : 91 646.68 €

Il propose de modifier cette affectation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 : 105 010.64 €
- Affectation à l'excédent reporté - Compte 002 : 11 646.68 €

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation complémentaire du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 116 657.32 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	17 828.73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 456.56
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>98 828.59</b>
Résultat cumulé au 31/12/2015	116 657.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	116 657.32

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	105 010.64
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	11 646.68
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### **10. Affaires diverses :**

- Compte-rendu du dernier Conseil d'école.
- Le bornage de la cave et le relevé topographique ont été réalisés pour permettre à l'architecte d'avancer sur le projet de salle polyvalente.
- Une réunion du comité de pilotage du contrat de canal se tiendra à Ille Sur Têt le lundi 14 novembre à 14h30 salle La Catalane. Ce contrat concerne des mesures financées pour l'amélioration des écoulements du canal de Corbère dans un but d'économies d'eau, la réduction des risques en cas d'inondation, les aménagements concernant la récupération des eaux pluviales des villages traversés, ... L'ordre du jour concerne le bilan des actions réalisées ou en cours, une discussion autour des actions à mettre en œuvre et de leur perspective de financement.
- Compte rendu oral par Mme Christine SAZE du conseil d'administration de l'association Vivre et Sourire.
- Compte rendu de la réunion du 8 novembre au Conseil Départemental concernant la sectorisation des collèges de Millas et d'Ille Sur Têt.
- Mise en place d'un marché d'ambulants rue de l'Horte à coté du café les jeudis matin.
- Prévoir la réparation des tables de la salle des fêtes dont l'état est dégradé.

La séance est levée à 20h40.

LE MAIRE ADJOINT,  
Gérard SOLER